

La Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XV

Québec, 27 juin 1903

No 45

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 705. — Les Quarante-Heures de la semaine, 705. — Prière quotidienne pendant le mois de juillet, 706. — Le cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception, 706. — Chronique diocésaine, 708. — A Saint-Jean de Latran, 710. — Appréciation du Sanatorium du Sacré-Cœur de Durban, donnée par le journal anglais *The Catholic South-Africa*, 711. — Une question de rubrique, 713. — La sentence arbitrale de S. G. Mgr Bégin, 715. — Expulsion des Oblats de Lablachère, 716. — Les hymnes de la Pentecôte, 717. — Nouvelles d'Angleterre, 718. — Bibliographie, 720.

Calendrier

28 DIM.	b	IV Après Pent. Sol. de S. Jean-Baptiste. <i>Kyr.</i> 2 ton. II Vêp., mém. des suiv. seulem.
29 Lundi	r	SS. PIERRE et PAUL, apôtres, 1 cl.
30 Mardi	r	Commemoration de S. Paul, <i>dbl. maj.</i>
1 Mercr.	b	Octave de S. Jean-Baptiste.
2 Jeudi	b	Visitation de la B. V. M., 2 cl.
3 Vend.	r	S. Irénée, évêque, et ses SS. compagnons, martyrs (28 juin).
4 Samd.	tr	De l'octave des SS. Apôtres.

Les Quarante-Heures de la semaine

28 juin, Pintendre. — 29, Saint-Isidore. — 30, Laval. — 1^{er} juillet, Sainte-Famille, I. O. — 2, Notre-Dame du Rosaire. — 3, Sainte-Agathe. — 4, Saint-Onésime.

Prière quotidienne pendant le mois de juillet

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre par le Cœur Immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour que les chrétiens s'attachent à comprendre et à favoriser les œuvres sociales pour le plus grand bien de l'humanité et de la religion.

Résolution apostolique : Secourons nos frères dans leurs nécessités matérielles ; ce sera le moyen d'amener leurs âmes à Dieu.

Le cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception

A la date du 26 mai, le Souverain Pontife a constitué une Commission cardinalice qu'il charge d'organiser et de diriger les solennités qui, dans l'Eglise universelle, mais à Rome principalement, commémoreront le cinquantenaire de la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception.

Ces cardinaux sont LL. EEm. Vincent Vannutelli, Rampolla, Ferrata et Vivès.

Dans la lettre qu'il leur adresse, Léon XIII expose les raisons qui lui ont fait répondre avec joie au désir qui lui était manifesté de toutes parts de célébrer cet anniversaire.

« La piété pour la Mère de Dieu, dit-il, non seulement a été l'une de Nos plus suaves affections dès nos tendres années ; mais Nous la regardons comme l'une des forces les plus puissantes accordées par la Providence à l'Eglise catholique... »

« Puisque les temps actuels sont si orageux, si pleins de menaces pour l'Eglise, Notre cœur se réjouit et s'ouvre à l'espérance, en voyant les fidèles saisir l'occasion de ce cinquantenaire pour se tourner dans un élan unanime de confiance et d'amour vers Celle qui est invoquée sous le titre de Secours des chrétiens. »

Le Pape ajoute que ce cinquantenaire lui est rendu plus cher encore par une circonstance personnelle. « Nous sommes, dit-il, le seul survivant de tous ceux qui, cardinaux ou évêques, entouraient Notre prédécesseur au moment où il promulguait le décret dogmatique. »

La commission cardinalice est nommée pour que les fêtes cinquantenaires aient le « caractère de grandeur qui convient à Notre ville de Rome, et qu'elles puissent servir de stimulant et de règle à la piété des catholiques du monde entier. »

Cette Commission a choisi pour secrétaire Mgr Radini-Tedeschi, le prélat bien connu pour son zèle infatigable et son dévouement intelligent au service des pèlerins de l'Année Sainte et du Jubilé de Léon XIII.

A ce titre, Mgr Radini-Tedeschi adresse un « appel aux catholiques » où nous lisons, entre autres éloquents pensées :

« Le Pontife du Rosaire a été fêté lui-même par ses fils en trois magnifiques Jubilés ; et c'est lui qui maintenant, à son tour, les invite tous à solenniser le Jubilé de l'Immaculée. Ainsi ils feront remonter à la puissante intercession de la Vierge les insignes bienfaits dont fut comblé le Pontificat romain, même dans les plus tristes temps qu'il traverse. »

Suit un programme général des solennités qui auront lieu. Notons les principales :

1° Grandes cérémonies dans la basilique de Saint-Pierre, où fut proclamé le dogme, et à Sainte-Marie-Majeure. Des pèlerinages amèneront à ces cérémonies des représentants de tous les pays du monde.

2° Un congrès marial international se tiendra à Rome. Son règlement spécial sera ultérieurement publié.

3° On formera une « Bibliothèque mariale » composée des publications relatives à la sainte Vierge qui seront offertes au Pape.

4° Le 8 de chaque mois, à partir du 8 décembre 1903, des fonctions spéciales prépareront les fidèles au grand cinquantenaire. A Rome, ces exercices auront lieu dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure.

Les autres parties du programme recommandent de multiplier les actes de piété envers la sainte Vierge, les pèlerinages à ses divers sanctuaires, les missions, les retraites, etc.

La Commission demande aussi des prières spéciales pour l'heureuse conservation de Léon XIII, seul survivant des principaux acteurs de la journée du 8 décembre 1854. Au cours de l'année, elle fera célébrer un service funèbre en mémoire de Pie IX.

Le *Collegium cultorum martyrum* organisera des fêtes autour de chacune des antiques images de la Madone, découvertes dans les catacombes romaines.

Sous la Commission cardinalice est constitué un Comité central, siégeant à Rome, auquel auront à se rattacher les Comités de divers pays.

Enfin, il est formé une Commission exécutive composée des jeunes membres du Cercle romain de l'*Immacolata*. Elle publiera un bulletin périodique, portant toutes les nouvelles relatives aux fêtes du cinquantenaire.

Toutes les demandes de renseignements doivent être adressées à Mgr Radini-Tedeschi, Corso Vittorio Emanuele, 21 Rome.

(*La Croix*, 10 juin.)

Chronique diocésaine

QUÉBEC

— Par décision de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, ont été nommés :

M. l'abbé J.-B. Paradis, assistant-principal de l'École normale Laval ;

M. l'abbé J.-L. Lemay, vicaire à la Basilique ;

M. l'abbé J.-O.-A. Dion, vicaire à Saint-Raymond.

— Son Excellence le Délégué apostolique a séjourné à Québec du 18 au 23 juin ; et le programme de sa visite, chargé à dessein et avec son agrément, lui a permis de se rendre compte de l'intensité de vie catholique qui existe en cette partie du pays. Nous pouvons dire aussi que Son Excellence a fait la meilleure impression chez tous ceux qui ont eu l'honneur de le rencontrer. D'une distinction parfaite, c'est-à-dire d'une grande simplicité de manières, de caractère gai et sympathique,

Mgr Sbarrett
quence est c
l'Italie, et sa
ment suffisan
et à ses senti

Sa présence
donné beauc
elle-même, et
cette Institut

Dimanche,
Sainte-Anne,
belles démons
grand jour d
relevée encor

Et puis, ch
tantôt chez l'
gieuses, où l'
tueuse.

Lundi soir,
Spencer Woo
mardi, en da
collège de Lé
maisons d'édu
qui existent c
instruite qu'il

Ce séjour d
tous les meill
même aussi pe

— Sa Gran
pastorale pour
Montréal, a p
bien plaisir d
laissé à désirer
milieu des fati

— Dimanch
Sauveur la fêt
spectacle c'éta
foule innoub
lieutenant-gou

Mgr Sbarretti est aussi très bon et très accueillant. Son éloquence est chaude et affinée, comme il convient à un fils de l'Italie, et sa connaissance de la langue française est heureusement suffisante pour ne pas mettre trop d'entraves à sa pensée et à ses sentiments.

Sa présence à la séance de fin d'année de l'Université a donné beaucoup d'éclat à cette cérémonie déjà solennelle par elle-même, et le discours qu'il y a prononcé est un bel éloge de cette Institution.

Dimanche, Son Excellence a passé la journée à la Bonne Sainte-Anne, et n'a pas manqué d'être vivement touchée des belles démonstrations religieuses qui s'y sont déroulées. C'était grand jour de pèlerinage, et la beauté des cérémonies était relevée encore par la piété débordante des foules.

Et puis, chaque jour, Mgr le Délégué voulait bien se rendre tantôt chez l'une, tantôt chez l'autre de nos institutions religieuses, où l'accueillait une réception toute cordiale et respectueuse.

Lundi soir, Son Excellence a eu l'occasion de rencontrer, à Spencer Wood, les sommités de nos classes dirigeantes; et mardi, en daignant assister aux fêtes du cinquantenaire du collège de Lévis, Elle a pu juger de l'œuvre excellente de nos maisons d'éducation classique et voir de près ces liens étroits qui existent chez nous entre le clergé enseignant et la classe instruite qu'il a formée.

Ce séjour de Monseigneur le Délégué nous a donc laissé à tous les meilleurs souvenirs, et nous espérons qu'il en est de même aussi pour Son Excellence.

— Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, interrompant sa visite pastorale pour prendre part aux grandes fêtes de Lévis et de Montréal, a passé quelques heures à Québec. Il nous a fait bien plaisir de constater que la santé de Sa Grandeur, qui a laissé à désirer tout le printemps, s'est parfaitement rétablie au milieu des fatigues de la tournée de Confirmation.

— Dimanche on célébrait solennellement à l'église Saint-Sauveur la fête nationale de Saint-Jean-Baptiste. Quel beau spectacle c'était de voir le temple immense rempli par une foule innombrable et si recueillie, ayant à sa tête S. Exc. le lieutenant-gouverneur et le premier ministre de la Province!

Le programme musical était exquis. M. l'abbé E. Roy, curé de Jacques-Cartier, exposa, avec son talent si distingué, la nécessité du règne social du Sacré-Cœur chez notre peuple canadien-français. — Enfin, lundi, eut lieu la célébration civique de la fête nationale ; elle consista en une belle procession à travers toute la ville, et en un banquet national où l'éloquence eut sa grande part.

— Depuis huit jours, ont eu lieu les séances de fin d'année dans toutes nos maisons d'éducation. Nos occupations ne nous ont permis d'assister qu'à une seule de ces fêtes scolaires, celle du couvent de Bellevue, près Québec. Ce couvent est sous la direction des religieuses de la Congrégation Notre-Dame. La solennité, présidée par M. le principal de l'Ecole normale Laval et dirigée avec un tact parfait par M. l'abbé Taschereau, aumônier de l'institution, eut lieu dimanche soir ; et la simplicité voulue qui y régnait n'a pu nous empêcher de remarquer la politesse et la distinction des manières, la diction heureuse et la haute éducation musicale auxquelles sont formées les élèves de ce Couvent — établi, aux portes de la ville, dans un décor champêtre du meilleur goût.

A Saint-Jean de Latran

La basilique de Saint-Jean de Latran, à Rome, est la cathédrale du Pape. D'importants travaux de réparation et d'embellissement, entrepris aux frais de S. S. Léon XIII, s'y achèvent de ce temps-ci. Le Saint-Père, qui est évêque de Rome depuis vingt-cinq ans, n'a pu encore aller s'asseoir sur son trône épiscopal, parce qu'il est comme prisonnier au Vatican. Du moins il prendra possession de son église après sa mort, puisque, dit-on, il a dessein de choisir la basilique de Latran pour le lieu de sa tombe.

D'après une nouvelle que nous voyons dans *l'Univers* et ailleurs, le Saint-Père vient d'établir « que tout fondateur d'un canoniat, à Saint-Jean de Latran, pourrait le fonder à perpétuité pour un titulaire de sa propre nation. » On s'attend que toutes les grandes nations vont tenir à honneur d'avoir, de la sorte, un représentant dans le chapitre de Latran.

Et le Canada catholique ne tiendra-t-il pas à voir l'un de ses fils chanoine de Saint-Jean de Latran et faisant les prières canoniales à l'intention de l'Eglise et de sa patrie ?

—♦—

Appréciation du Sanatorium du Sacré-Cœur de Durban,
donnée par le journal anglais *The Catholic South-Africa*.

—o—
(Traduction)

Durban possède un « chez soi » pour les personnes très malades et les convalescentes, et cette Maison est telle qu'aucune autre dans l'Afrique-Sud ne l'égale ; cela est un fait trop généralement ignoré.

Ceux qui ont été quelque temps sous les soins des religieuses Hospitalières qui dirigent ce Sanatorium, l'apprécient grandement et pour double raison. Plusieurs ont une répugnance très prononcée à se faire traiter dans un hôpital public ; or, cette institution n'en comporte pas les inconvénients. Le prix exorbitant que l'on demande à l'hôpital Addington met une certaine classe de la société tout à fait hors de son enceinte.

Onze années se sont écoulées depuis que l'on a jeté les fondations des magnifiques constructions qui existent à présent. Les progrès de l'Œuvre sont dus à l'intelligente administration des révérendes Mères Rose de la Croix, venue de la communauté de Sainte-Anne d'Auray, France, où elle a été rappelée l'an dernier, et Saint-Augustin, de la communauté de Morlaix, France, que les regrets du public de Durban ont suivie dans la tombe en novembre 1901. L'activité, le dévouement, la charité des premières fondatrices se retrouvent encore dans les bras et le cœur de la révérende Mère Marguerite-Marie, canadienne venue de l'Hôpital-Général de Québec en 1893, et sous son gouvernement l'Œuvre prospère et sera sûrement bientôt le plus apprécié de l'endroit.

Les bâtisses du Sanatorium sont à deux étages ; il y a quatorze chambres, au premier, les unes doubles, les autres simples, et treize au second. On y peut recevoir cinquante patients qui peuvent être catholiques ou protestants. La porte ne

se ferme que devant des cas exceptionnels et qui ne seraient admis dans aucune autre maison, comme serait une maladie très dangereuse et contagieuse. La plupart des malades payent leur pension, qui varie de une à trois piastres, selon les soins qu'exige leur maladie. Ce sont les médecins particuliers des malades qui les visitent au Sanatorium ; ce sont encore ces mêmes médecins qui visitent gratuitement et avec grande bienveillance un certain nombre de pauvres, qui trouvent dans cet hôpital un gîte pour leurs misères et leur malheur. Les dépenses que fait le Sanatorium pour ces derniers s'élèvent à environ 200 louis, ou \$ 800. 00.

Le public de Durban fait une juste appréciation de cette Maison, et la révérende Mère Supérieure en rendait l'autre jour témoignage à un représentant de notre journal. Nous n'avons que des éloges à faire, disait-elle, des procédés délicats et bienveillants des médecins et de l'autorité municipale.

L'établissement est confié à 23 religieuses Hospitalières de l'Ordre de Saint-Augustin : 6 anglaises, 7 françaises et 10 canadiennes. Actuellement, ce sont trois Canadiennes de Québec qui occupent les charges de supérieure, d'assistante-supérieure et de maîtresse des Novices. Il suffit d'une courte visite au Sanatorium pour constater la somme de travail que font ces religieuses, et être persuadé que les quelques rétributions qu'elles reçoivent des malades ne constituent en aucune manière un revenu. Tout est dans un ordre parfait, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Pénétrez dans une chambre de malade : vous y trouvez le nécessaire, l'utile, l'agréable. Faites une promenade sur les vérandas : votre vue reste fixée sur le panorama qui est devant vous. Car, ne l'oublions pas : situé sur le sommet du Béréa, le Sanatorium nous montre dans toute leur splendeur la ville, l'océan et le port ; les poumons respirent là un air si frais et si pur que vous vous sentez revenir à la joie et à la vie. L'humidité des nuits, en été, est cependant à redouter. Je tiens à faire une mention spéciale de la salle d'opération ; elle est dite la mieux appropriée de Durban. Le toit en verre qui la recouvre est dû à la générosité d'un ancien patient. Etant temporairement sans ouvrage, il offrit charitablement son travail, son temps et ses deniers ; ce qui fut accepté.

qu
d'é
enc
pou
soin
dor
reli
au
cul
pou
I
rier
et c
dan
trat
peu

C
diff
C
pré
for
C
d'él
I
cun
dre
au
tan
pro
eux
I

Les constructions sont déjà trop petites, et il est probable que bientôt on y ajoutera une aile. Le terrain a deux acres d'étendue sur lesquels, outre la maison principale, se trouve encore, dans un coin, près de Chelmsford Road, un orphelinat pour les Indiens. Cette petite dépendance est aussi sous les soins des mêmes religieuses, et pourvue de tout le nécessaire : dortoir, réfectoires, chambres de bain, salles d'étude. Une religieuse y fait la classe et initie les enfants à la couture et au soin du ménage. Le jardin potager et le splendide verger, cultivés par les ouvrières du cloître, rapportent suffisamment pour les besoins de la maison.

Le Sanatorium est une ressource idéale, et je parle d'expérience. Ceux qui y vont mourir partent heureux pour la patrie, et ceux qui y retrouvent la santé s'en retournent emportant dans leur esprit la plus haute idée d'une intelligente administration, et dans leur cœur le souvenir d'un dévouement que peut seul inspirer la charité du Christ-Jésus.

Une question de rubrique

Vendredi-Saint — Samedi-Saint

Prosternere et procumbere

Ces deux mots sont-ils synonymes, ou y a-t-il entre eux une différence dont il faut tenir compte ?

Certains prêtres les interprètent d'une manière, et d'autres prêtres d'une autre manière. Il en résulte un manque d'uniformité qui devrait disparaître.

Croyez-vous, monsieur le Directeur, qu'il ne serait pas bon d'élucider cette question ?

Il y a des prêtres qui comprennent que *prosternere* et *procumbere* veulent dire la même chose, et voilà pourquoi, le Vendredi-Saint, vous pourriez les voir se coucher de tout leur long au pied de l'autel, au commencement de l'office de ce jour-là, tandis que d'autres prêtres, le même jour, se contentent de se prosterner en appuyant leur tête sur le coussin placé devant eux.

Lesquels de ces prêtres ont raison ? Car il faudrait trancher

cette question, afin de mettre fin à cette bigarrure qui existe dans trop d'églises, le Vendredi-Saint.

Je prends le Missel, et au Vendredi-Saint je lis ce qui suit : *Sacerdos et ministri, induti paramentis nigri coloris, procedunt ad altare et ante illud prostrati aliquandiu orant.*

Est-ce que le mot *prostrati* veut dire « couchés » ? Je ne l'ai jamais compris dans ce sens. Suis-je dans l'erreur ? Quand j'ai fait l'office du Vendredi-Saint, je n'ai fait que me prosterner profondément en appuyant les bras et la tête sur le coussin placé sur le second degré de l'autel, croyant que cela était plus conforme aux rubriques. Mais, cette année, des prêtres m'ont dit que je me trompais et qu'il faut *se coucher* de tout son long, le Vendredi-Saint, comme le Samedi-Saint, devant l'autel. Cela me répugne, car je ne comprends pas que *prosternere* veuille dire *se coucher*. Ai-je tort ?

J'ouvre Falise et je lis : « Vendredi-Saint. — Arrivé au pied de l'autel, le prêtre se découvre, fait la génuflexion *in plano*, se *prosternere* appuyé sur le coussin placé sur le second degré et reste ainsi prosterné en prières pendant l'espace d'un *Miserere*. »

J'ai toujours cru qu'il ne fallait jamais *se coucher* pour prier, même le Vendredi-Saint, et que l'autre manière de faire, c'est-à-dire se prosterner, est l'attitude la plus respectueuse et la plus conforme aux rubriques. *Prosternere*, et non pas *procumbere*, quoi que puissent en dire certains auteurs. Qui a raison ?

Je comprends que le prêtre ainsi prosterné devant l'autel, le Vendredi-Saint, nous rappelle Notre-Seigneur Jésus-Christ priant *prosterné*, et non *couché*, dans le jardin de Gethsémani.

C'est autre chose pour le Samedi-Saint, car le Missel dit : « *Sacerdos cum ministris ante altare procumbit.* » Si *procumbere* avait le même sens que *prosternere*, pourquoi le Missel n'emploierait-il pas le même mot dans les deux cas, pour le Vendredi-Saint comme pour le Samedi-Saint ?

Je comprends que le prêtre célébrant se couche au pied de l'autel, le Samedi-Saint, pour nous rappeler Notre-Seigneur couché par la mort dans son tombeau, et pour signifier que le prêtre doit être mort au monde comme Jésus-Christ est mort à la vie.

D'ailleurs le Missel ne dit pas que, le Samedi-Saint, le prêtre

doive prier q
couché au pi
homme qui p
ce n'est pas p
Laquelle d
aux rubrique
Pouvons-n

La s

Qui n'a en
rations ouvr
« Ce qui est
l'histoire, c'e
sont restées j
de bonheur

Il n'est pa
pour voir da
dans les con
1900, un gra
manufacture
porté devant
ment la proj
vier 1901 re
dait que les
dans le litig
cultés à ve
conciliation,

Patrons e
conflit. On
excellente d
vêque. Cet
les deux hé

Le systè
tionne à la
haïter qu'il

(1) Ch. Ant

doive prier quand il est couché au pied de l'autel. Quand il est couché au pied de l'autel, il ne prend donc pas l'attitude d'un homme qui prie comme le Vendredi-Saint. Il se couche, mais ce n'est pas pour prier.

Laquelle des deux manières est la bonne et la plus conforme aux rubriques ?

Pouvons-nous prendre l'une ou l'autre à volonté ?

L'abbé C.

La sentence arbitrale de S. G. Mgr Bégin

Qui n'a entendu parler des anciennes associations ou corporations ouvrières en vigueur, en Europe, avant la Révolution ? « Ce qui est hors de doute, ce qui ressort du témoignage de l'histoire, c'est que les corporations, *aussi longtemps qu'elles sont restées fidèles à la direction de l'Eglise*, ont été une source de bonheur et de prospérité. » (1)

Il n'est pas besoin de chercher bien loin ni de sortir du pays, pour voir dans la réalité ce que peut l'intervention de l'Eglise dans les conflits entre le capital et le travail. A Québec, en 1900, un grave différend qui s'était élevé entre les ouvriers des manufactures de chaussures et leurs patrons, fut heureusement porté devant l'Archevêque. Mgr Bégin accepta avec empressement la proposition d'agir comme arbitre, et au mois de janvier 1901 rendit sa sentence arbitrale. Sa Grandeur demandait que les constitutions des sociétés ouvrières impliquées dans le litige fussent révisées, et, pour le règlement des difficultés à venir, établissait des comités de réclamation et de conciliation, et un tribunal d'arbitrage.

Patrons et ouvriers agréèrent cette solution. Ce fut la fin du conflit. On n'admira pas peu dans cette occurrence la conduite excellente des citoyens de Québec, et la sagesse de leur Archevêque. Cet arbitrage fit le tour de la presse catholique dans les deux hémisphères et fut l'objet des plus grands éloges.

Le système d'accommodement établi par Mgr Bégin fonctionne à la grande satisfaction de tous. Il est vivement à souhaiter qu'il s'étende aux diverses branches de l'industrie et se

(1) Ch. Antoine, S. J. chap. vi.

généralise par tout le Canada. Le jour où le gouvernement, par une loi sage, aura favorisé son extension et assuré sa mise en vigueur, notre pays possédera un remède des plus efficaces au mal social. Quand lura ce jour ? Nous devons en hâter la venue par de ferventes prières.

(*Messageur canadien du Cœur de Jésus.*)

Expulsion des Oblats de Lablachère



Nous reproduisons de la *Croix* (5 juin) le petit article suivant, pour faire voir les procédés qu'emploie aujourd'hui le gouvernement de la France, dans sa lutte insensée contre les religieux. Loin d'être isolé, le fait ici raconté se renouvelle à chaque instant depuis des mois, et les journaux français sont remplis de semblables récits. Et comme il reste encore un grand nombre de maisons religieuses à fermer, ces scènes odieuses vont se répéter un grand nombre de fois durant les mois qui vont suivre.

Les Pères Oblats de Marie qui desservent le sanctuaire vénéré de Notre-Dame de Bon-Secours, à Lablachère (Ardèche), ont été expulsés par la force hier dans l'après-midi.

Les représentants de l'autorité étaient au grand complet. Le préfet Belleudey, le sous-préfet Berthelot, de Largentière, le Parquet de cette ville, deux commissaires spéciaux, le juge de paix de Joyeuse et son greffier étaient accourus entourés de 200 gendarmes, commandés par le chef d'escadron Delbauve.

Le maire de Lablachère, l'honorable M. Roche, était également présent avec une foule considérable qui entourait le couvent et protestait avec vigueur contre l'odieuse exécution.

Les portes, solidement barricadées, ont résisté pendant deux heures aux assauts répétés que leur livrèrent 40 sapeurs du 7^e génie, venus tout exprès d'Avignon.

Devant l'impossibilité matérielle de venir à bout de ces obstacles, les soldats du génie grimpent sur les toits et pratiquent une ouverture par laquelle ils pénètrent dans l'intérieur du couvent. Après des efforts laborieux, ils parviennent enfin à déblayer la porte.

Les opérations commencées à 3 heures, se sont terminées à 8 heures, devant 6,000 personnes accourues de toute la région.

Le préfet et
Les sapeurs
De superbe
Supérieur et
chant M. De-cl
A la sortie
ont eu lieu, ni
celle de l'honc
du R. P. Odo
Les scellés
Le révérenc
de Largentière
Le jugemen
reur, sous de
taire.

L'Hymne V
stances magni
saient-ils, si o
cœurs concord
dons, ne peut
Aucun témoc
comme auteur
te. Il y a je n
reur a parlé si
d'admiration à
de vastes proje
contemplations
ferme et inspir
l'Esprit d'amo
gnage de saint
réole dont la p
l'Eglise n'a jan
La PROSE V
tante regarde
Spiritus.

Le préfet et le sous-préfet furent vigoureusement hués.

Les sapeurs se sont conduits en vrais vandales.

De superbes protestations furent faites par le révérend Père Supérieur et M. Antoine de Casteljau, jeune avocat, remplaçant M. De-channels, empêché.

A la sortie des vénérés religieux, de vives manifestations ont eu lieu, ainsi que de nombreuses arrestations, entre autres celle de l'honorable M. de Málbose, ancien maire de Berrias, et du R. P. Odoné, supérieur.

Les scellés ont été apposés même sur la chapelle.

Le révérend Père Supérieur a comparu devant le tribunal de Largentière ce matin, après une nuit passée en prison.

Le jugement a été renvoyé à une date ultérieure. Le procureur, sous de beaux dehors, s'est montré en réalité très sectaire.

Les Hymnes de la Pentecôte

L'Hymne *Veni Creator*. — Les anciens attribuaient à ces stances magnifiques une puissance particulière; elles sont, disaient-ils, si agréables à la Sainte Trinité, que lorsque les cœurs concordent avec les voix, le Saint-Esprit, avec ses sept dons, ne peut se retenir de se répandre sur l'assistance.

Aucun témoignage authentique ne reconnaît Charlemagne comme auteur de ce beau poème, mais la tradition est constante. Il y a je ne sais quel charme à croire que le grand empereur a parlé si magnifiquement du Saint-Esprit. On est saisi d'admiration à penser que ce cerveau, où bouillonnaient tant de vastes projets purement humains, s'absorbait ainsi dans les contemplations divines, de manière à pouvoir tenir ce langage ferme et inspiré, où sont analysées les infinies puissances de l'Esprit d'amour. Il y a là plus que du génie, il y a un témoignage de sainteté; et nous tenons singulièrement à cette auréole dont la piété des peuples a entouré Charlemagne, et que l'Eglise n'a jamais contestée à sa mémoire.

La PROSE *Veni, Sancte Spiritus*. — Une tradition aussi constante regarde le roi Robert comme l'auteur du *Veni, Sancte Spiritus*.

C'est d'ailleurs, ce nous semble, une gloire pour la France que les deux poètes qui ont certainement le mieux parlé de l'Esprit-Saint, dont les paroles ont été adoptées et consacrées par l'Eglise, aient régné l'un et l'autre sur la France. Ces deux princes, bien dissemblables aux yeux de l'histoire, s'unissent cependant dans un même amour, confondent leur pensée dans une même aspiration vers l'Esprit-Saint. Ce serait à nos yeux entamer les gloires nationales que de contester au trône de France, d'où tant de bienfaits se sont répandus dans le monde, la gloire singulière d'avoir pénétré ainsi dans les secrètes inspirations de l'Esprit divin, et d'avoir tenu sur cet Esprit sublime le langage le plus beau et le plus ravissant qu'il ait été donné aux hommes d'entendre.

Le chant de ces hymnes est digne du texte et porte « les cœurs à concorder avec les voix. »

« Rien, dit Mgr Parisi, n'exprime mieux les soupirs ardents du cœur chrétien que cette prose *Veni, Sancte Spiritus*, quand on la chante dans le même rythme que l'admirable verset qui la précède, et dont elle est en effet la *séquence*, c'est-à-dire en notes pleines et graves, irrégulièrement entre-mêlées de brèves; tandis que rien n'est plus insignifiant, ou plutôt eu égard aux paroles, rien n'est plus choquant que cette même prose avec la même disposition des notes, quand elle est exécutée sur une mesure légère à deux temps, précisément comme certaines danses profanes ou comme une marche accélérée.

« Le rythme propre au chant ecclésiastique consiste dans l'accentuation intelligente de certaines syllabes, et la prononciation coulée de certaines autres, comme il en est dans la conversation, puisque, comme nous ne saurions trop le redire, le chant destiné à la prière n'est que l'expression ordinaire du langage fortement marqué. »

(*Semaine religieuse* de Cambrai.)

NOUVELLES D'ANGLETERRE

Londres, 27 mai.

Une procession catholique dans les rues de Londres

L'Angleterre protestante vient encore de donner une leçon de tolérance à certaines nations catholiques. Pour la huitième

fois nous avons eu dimanche, dans le quartier de Notting Hill, la procession organisée par la confrérie de Notre-Dame de la Rançon, qui se propose d'habituer les Anglais à voir des cérémonies catholiques. Deux choses m'ont frappé : la piété des catholiques qui ont pris part à la procession, et l'attitude des protestants nombreux qui la regardaient passer. C'était une curiosité à la fois respectueuse et sympathique. Pas un cri, pas une remarque hostile ou simplement gouailleuse. J'ajouterai que les spectateurs méritaient un meilleur spectacle ; car, il faut l'avouer, les catholiques anglais ne s'entendent pas encore à organiser des processions. Ils n'ont pas eu le temps d'en prendre l'habitude.

Donnez-moi vos vingt ans, si vous n'en faites rien.

disait Viennet octogénaire, aux vieux jeunes hommes de son temps. Quel dommage que les catholiques français qui excellaient dans l'art de préparer de belles manifestations religieuses ne puissent venir l'exercer ici, ne pouvant l'exercer chez eux !

Un prêtre catholique professeur dans une université protestante

On rapporte qu'un Anglais, se promenant en gondole sur le Naviglio Grande, à Venise, goûta par hasard l'eau du canal et s'écria aussitôt : « Elle est salée, cette ville doit être à nous ! » En vertu de ce principe, je pourrais revendiquer, comme étant sous ma juridiction de correspondant, tous les pays où l'on parle anglais. Je me donnerais ainsi le plaisir de montrer le président protestant Roosevelt assistant à une séance académique à l'université de Saint-Louis dirigée par les Jésuites et félicitant cordialement les professeurs, tandis que le gouvernement de M. Loubet proscrit ces mêmes Jésuites, et bien d'autres encore. Mais je n'en ferai rien. Je resterai en Angleterre où nous avons, en ce moment, le spectacle édifiant d'un prêtre catholique, le pieux et savant Dr Casartelli, appelé à professer les langues de l'Iran à l'université protestante d'Owens, à Manchester.

Il doit commencer incessamment son cours par des conférences sur le Zend-Avesta.

F. de BERNHARDT.

(*La Croix.*)

Bibliographie

— *Les catholiques et l'Action libérale populaire. Lettre adressée au congrès de l'Association catholique de la jeunesse française, tenu à Chalon-sur-Saône, le 10 mai 1903, par le comte Albert de Mun.* (Librairie Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette, Paris.) Brochure in-8° de 30 pages.

M. de Mun n'a pu paraître à la tribune depuis quelques mois, empêché par une maladie de la gorge. C'est pourquoi il a recours à la plume pour exposer ses vues sur la situation religieuse actuelle de la France.

— *Supérieure et Mère*, par l'abbé Grenet, supérieur ecclésiastique des Sœurs de la Miséricorde de Séz. 1 vol. in-12 de 274 pages. (Librairie Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette, Paris.)

Devoirs de la Supérieure envers elle-même (science, piété, prudence), Devoirs envers chacune des Sœurs, Devoirs envers la communauté : c'est la division de ce traité. Ouvrage à recommander aux communautés religieuses.

— REVUE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES. — La *Revue* est mensuelle et l'abonnement court de janvier à janvier. — Prix de l'abonnement, 15 fr. par an. S'adresser à M. Henri Morel, imprimeur-éditeur, 77, rue Nationale, Lille (Nord), ou à la librairie ROGER et CHERNOVIZ, 7, rue des Grands-Augustins, à Paris.

Sommaire du N° de mai 1903. I. — La loi sur les Associations et les Congrégations religieuses (3^e art.), par M. le chan. H. MOUREAU. — II. L'École de la spiritualité simplifiée et la formule « le laisser-faire Dieu » (4^e art.), par M. HENRI WATRIGANT. — III. Interdiction des rapports religieux avec les excommuniés (3^e art.), par M. le chan. B. DOLHAGARAY. — IV. Notes critiques d'histoire. — V. Correspondance : *Lettre de M. l'abbé Saudreau*. — VI. Léon XIII et le culte du Sacré-Cœur de Jésus, par M. H. Q. : I. Le premier et les autres vendredis de chaque mois. S. C. des Indulgences. — *Rescrit à l'évêque de Porphyre*. — II. Le Sacré-Cœur eucharistique de Jésus. — III. Le nouveau scapulaire du Sacré-Cœur de Jésus. 1^o S. C. des Rites. — *Rite et formule pour la bénédiction et l'imposition du scapulaire du Sacré-Cœur de Jésus*. 2^o S. C. des Rites. — *Décret portant approbation du nouveau scapulaire du Sacré-Cœur de Jésus*. 3^o S. C. des Rites. — *Rescrit accordant au Supérieur général des Oblats de Marie-Immaculée, la faculté de bénir et d'imposer le scapulaire du Sacré-Cœur de Jésus, avec pouvoir de subdéléguer d'autres prêtres pour le même office.*